



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

16.05.2015

Date de la convocation des conseillers :

16.04.2015

point de l'ordre du jour no:

9B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 avril 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Codello, échevin, Knaff, Wohlfarth, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de vente entre la Ville et la Crèche Coccinella Sàrl

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente par devant Me Gérard LECUIT et Me Marc LECUIT par lequel la Ville vend à la «Crèche Coccinella Sàrl» les lots suivants sis dans la Résidence Nonnewisen lot 4N:

- Le commerce 169 AC 00, 588,40 m², 102,023 / 1000èmes
- L'emplacement 019 PD 81, 12,36 m², 1,0716 / 1000èmes
- L'emplacement 020 PD 81, 14,86 m², 1,2883 / 1000èmes
- L'emplacement 114 PD 81, 14,48 m², 1,2553 / 1000èmes
- L'emplacement 115 PD 81, 14,48 m², 1,2553 / 1000èmes
- L'emplacement 116 PD 81, 14,48 m², 1,2553 / 1000èmes
- L'emplacement 117 PD 81, 13,52 m², 1,1721 / 1000èmes



Considérant que cette vente se fait pour un prix de 2.414.072,95 EUR;

Vu les conditions et prestations fixées dans l'acte de vente;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

l'acte de vente entre la Ville et Crèche Coccinella Sàrl.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 23.04.2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,

N° Ti/88/15
Vu et approuvé
Luxembourg, le 8 juin 2015
Pour le Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



Secrétariat
15.06.2015 P.B.